

Les dossiers du Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 juin 2016 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailleur.

Absente excusée : Marie Laure Redon (pouvoir à Colette Nouhen)

Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'une secrétaire de séance : Colette Nouhen

Avis du conseil municipal concernant l'arrêté préfectoral de projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans. Le contexte de la mission et le contexte local ont été exposé lors du précédent conseil municipal

Le Conseil municipal approuve la création de la nouvelle Communauté de Commune, selon le périmètre arrêté par Madame la Préfère de Puy de Dôme le 19 avril 2016, par 14 voix pour et 1 voix contre.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion,

Après proposition de la communauté de communes Limagne d'Ennezat, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire issue de la fusion ont été déterminés, selon la méthode légale stricte de droit commun :

60 sièges :

- Riom Communauté : 28 sièges
- Limagne d'Ennezat : 17 sièges
- Volvic Sources et Volcans : 15 sièges

Tarif repas cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016,

Les repas sont fournis par la Commune d'Ennezat. La Municipalité de Saint Ignat aligne ces tarifs sur cette collectivité soit 3,60 € le repas enfant et 5,80 € le repas adulte, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ces tarifs, appliqués par la Commune d'Ennezat, comprennent uniquement la fourniture du repas. Il est rappelé que la Commune de Saint Ignat prend aussi en charge des frais de fonctionnement de la collectivité d'Ennezat. Certaines familles résidant à Saint Ignat bénéficient d'une réduction sous conditions de ressources.

Budget assainissement : décision modificative n°1,

La ligne budgétaire D203 immobilisations incorporelles frais d'étude est augmentée de 500 euros.

Convention entre la Préfecture et la collectivité en vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses documents.

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes de contrôle de légalité avec la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Rentrée scolaire 2016-2017

- 3 demandes de dérogation, pour l'inscription d'enfants à l'école de Saint Ignat, ont été adressées au conseil municipal. Après examen des motifs motivant la demande, le conseil municipal donne un avis favorable à chacune des 3 et ce à l'unanimité.

- Compte rendu du conseil d'école du vendredi 17 juin :

Un bilan des actions effectuées au cours de l'année et des projets pour l'année 2016/2017 est communiqué par Mme la directrice.

Différents travaux seront réalisés pendant l'été : un portillon sera installé dans la petite cour ainsi qu'un interphone permettant de relier les deux bâtiments entre eux.

L'effectif sera de 95 enfants répartis en 4 classes.

Questions diverses

- Cérémonie du 14 juillet :

Le repas champêtre aura lieu le soir, comme chaque année, après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts à 18 heures 30.

- Travaux de voirie à Villeneuve L'Abbé :

Les travaux seront terminés début juillet.

- Note aux randonneurs :

Monsieur le Maire donne lecture d'une note adressée aux randonneurs faisant état d'invasion de moustiques. Elle sera affichée dans les différents villages du circuit de bord de Morge.